



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 03 MAI 2016

DELIBERATION N° 1

**Nombre de membres
en exercice : 29**
Présents : 24
Votants : 28
Vote à bulletin secret :
Pour : 20
Contre : 7
Abstention : 1

L'an deux mil seize, le trois Mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 27 avril 2016

**Objet : Schéma
départemental de
coopération
intercommunale-
Projet de périmètre
de la Communauté
d'Agglomération
Pays Basque**

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L.DARRIBEROUGE, M.EVENE, G. LASSABE, MJ ROQUES, P.ACEDO, C.ORDONNES, J.DOS SANTOS, A.VALOT, N.DAUGA, D.ARMENGAUD, JM BAGNERES-PEDEBOSCO, JD BONNOME, I.OXOBY-PAGNAN, S.PUYO, M. LORDON, C. DUFOUR, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, P.FAVRAUD, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCO), UA DEL PRADO (procuration à MA THEBAUD), G.MOSCHETTI (pouvoir à MJ ROQUES), G.ELGART (pouvoir à F.GONZALEZ)

Absente excusée : M.DUBROCA

Secrétaire de séance : L.DARRIBEROUGE

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a confié au Préfet le soin de préparer et de mettre en œuvre, au terme d'une concertation avec les élus, un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

A l'issue de la Commission départementale de coopération intercommunale du 29 septembre 2015, le Préfet des Pyrénées-Atlantiques a proposé la création d'une Communauté d'Agglomération Pays Basque par la fusion de 10 intercommunalités existantes avec le regroupement des 158 Communes membres.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 24 novembre 2015, a émis un avis défavorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet.

A l'issue de cette phase de concertation, par un arrêté en date du 11 mars 2016, le Préfet a validé, le schéma départemental de coopération intercommunale.

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

Le 14 mars 2016, le Préfet a arrêté le projet de périmètre de la Communauté d'Agglomération Pays Basque issue de la fusion des Communautés d'Agglomérations Côte Basque Adour et Sud Pays Basque et des Communautés de Communes d'Amikuze, Iholdi-Ostibarre, Garazi-Baigorri, Soule-Xiberoa, d'Hasparren, du Pays de Bidache, Errobi, Nive -Adour.

En outre, cet arrêté préfectoral en date du 14 mars 2016, prévoit que la fusion des 10 intercommunalités précitées, au 1^{er} janvier 2017, entraîne de fait la dissolution de 8 syndicats intercommunaux (au lieu de 75 initialement) portant compétences dévolues à titre obligatoire aux intercommunalités. Il est précisé que Boucau n'est pas impacté par la dissolution de ces 8 syndicats intercommunaux.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer contre le projet de périmètre de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Considérant la demande formulée par 1/3 des membres présents, il est procédé au vote à bulletin secret,

Le Conseil Municipal,

. vote contre le projet de périmètre de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 4 mai 2016

Le Maire,

Francis GONZALEZ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 09/05/2016

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 09/05/2016